

Quelques délibérations au fil du temps

Août 1894

Monsieur le Président ouvre la séance en donnant lecture d'une lettre de Monsieur le Maire du Grand-Bornand faisant connaître la situation malheureuse des incendiés non assurés de la commune. Le Conseil ouï l'exposé de la lettre de Mr le Maire de Grand-Bornand, délibère qu'il vote 50 francs sur les fonds disponibles et prie Mr le Préfet de vouloir bien autoriser le mandatement de la dite somme, au nom de Mr le Maire de Grand-Bornand.

~~~~~

### Juin 1901

*Mr le Maire donne lecture d'une lettre de Mr le Préfet, lettre ayant pour objet de consulter les communes du département sur le point de savoir si elles voulaient être rattachées au réseau téléphonique et si elles consentaient à prendre l'engagement d'assurer le paiement des intérêts de l'emprunt à contracter pour la pose des fils et l'installation d'une cabine publique. La dépense incombant à la commune de la Balme de Thuy pour la relier au bureau le plus central occasionnerait une dépense de 2490 Frs. Le conseil Municipal bien que reconnaissant l'utilité de l'établissement du téléphone, considérant que la commune aurait beaucoup d'autres dépenses plus nécessaires à effectuer entre autres des réparations importantes à maison commune qui est dans un état lamentable, délibère qu'il ne peut quand à présent songer à faire un emprunt pour l'objet ci-dessus.*

~~~~~

Mai 1907

Mr le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire de Mr le Préfet relative à l'application de la loi du 23 janvier 1873 réprimant l'ivresse publique, le Conseil Municipal considérant qu'il n'existe dans la commune que deux débits de boissons dont la situation ne présente aucun inconvénient, délibère qu'il n'y a pas lieu de prendre d'arrêté relativement à la limitation du nombre de débits de boissons ainsi qu'aux distances à observer pour l'établissement de ces débits.